

**COMMUNE DE TRONGET****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française  
Département de l'Allier  
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :  
19/09/2023

Nombre de conseillers :  
En exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 14

*Le quorum étant atteint, le  
Conseil Municipal peut  
valablement délibérer.*

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 27 septembre 2023 à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Elena BARANSKI, Laurent BRUN, Daniel CANTE, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Audrey GERAUD, Patricia RAYNAUD, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Jean-Marc CARTE

Excusés : Annie WEGRZYN

Pouvoirs : Annie WEGRZYN à Eléna BARANSKI

Secrétaire de séance : Audrey GERAUD

---

**Commune de Le Montet – Transfert de compétence assainissement collectif  
option 1  
N°31/2023**

---

**Vu** le code général de collectivités territoriales, notamment l'article L.5212-16 ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Eau et Assainissement Rive Gauche Allier ;

**Vu** la délibération du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier DEL20230921057 approuvant le transfert de la compétence assainissement option 1 de la commune de Le Montet à compter du 1er Janvier 2024 ;

**Considérant** que le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération du Comité Syndical, pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable,

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce transfert.

Monsieur Alain DETERNES, Président du SIVOM ne participe pas au vote.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :**

- **De donner un avis favorable sur le transfert de compétence assainissement collectif option 1 de la commune de Le Montet à compter du 1er janvier 2024.**
- **Dit que la présente délibération sera notifiée au Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.**

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID : 003-210302923-20230927-DEL20230927\_31-DE

ONT VOTE POUR : 13  
ONT VOTE CONTRE : /  
SE SONT ABSTENUS : 1  
ACTE EXECUTOIRE  
Reçu par le représentant de l'Etat le  
28 septembre 2023  
et publié le 28 septembre 2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations du  
conseil municipal.

Fait à Tronget, le 28 septembre 2023

Le Maire,



Jean-Marc DUMONT